

**Face au COVID-19,
les questions d'aujourd'hui,
les réponses de demain.**

Paris, le 24 mars 2020



Prioriser l'intérêt général, c'est faire service public !

L'épidémie du coronavirus COVID-19 et la crise qu'elle provoque dans nos sociétés nous rappellent fâcheusement le sens de l'intérêt général négligé quand pas nié au profit des intérêts particuliers. Nous le savions déjà, la somme des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général, surtout si ces intérêts particuliers se limitent à ceux d'une extrême minorité possédante de la population.

Les enjeux de santé publique sont sans doute ceux les plus à même de faire apparaître cette nécessité de notre vivre ensemble au détriment du chacun.e pour soi. Face au COVID-19, c'est ensemble que nous serons capables de réguler l'épidémie et c'est ensemble que nous pouvons déterminer ce qui fait intérêt général et nécessite une poursuite de l'activité dans le cadre d'une stricte sécurité sanitaire. Nous avons su le faire en responsabilité lors de grands mouvements de grève qui se sont inscrits dans la durée (conflit des finances en 1989). Il n'y a aucune raison de douter que nous soyons en capacité de le faire aujourd'hui.

La santé publique est la priorité absolue, non leurs profits !

Aucune activité ne doit être poursuivie dont l'utilité dans la lutte contre la pandémie n'est avérée. La loi du marché et de la libre concurrence ne s'applique pas face au risque sanitaire. Elle ne devra pas plus s'appliquer demain face à la prévention de nouveaux risques sanitaires, environnementaux ou industriels liés notamment à l'activité humaine. Elle ne devra pas plus s'appliquer face à la satisfaction des besoins essentiels et sociaux qui font réellement société et ne renvoient pas chacun.e à une situation personnelle rendue incertaine par des années de libéralisation à tout va.

Sortir les besoins essentiels qu'il nous faut définir ensemble de l'incertitude des marchés qui sont tout sauf régulateurs, c'est accepter de socialiser certains services et certaines productions. C'est réaffirmer l'importance et la place des mécanismes de la Sécurité Sociale et des services publics. C'est accepter de les renforcer. C'est considérer qu'ils n'ont pas de coût par définition puisqu'ils sont hors marché. Les lits supprimés ces dernières années au nom d'économies et d'une rentabilité financière dans les hôpitaux publics manquent aujourd'hui cruellement aux malades les plus sévères du coronavirus contre lequel nous luttons aujourd'hui. Les parents des victimes seront en droit le jour d'après d'interroger pleinement la responsabilité des autorités à l'origine de ces choix.

Qui dit services publics dit moyens de les financer, quels que soient le niveau de compétence territoriale dont ils relèvent. Qui dit moyens de les financer dit administration publique d'assiette, de recouvrement et de contrôle de l'impôt. De chacun.e selon ses moyens à chacun.e selon ses besoins. Là doit être le principe qui nous guide au profit de l'intérêt général. L'impôt doit être pleinement redistributif et mettre à contribution comme la cotisation sociale les revenus tirés du capital. Il doit bénéficier de la garantie d'un recouvrement par des fonctionnaires d'État dont le statut doit être garanti et désormais renforcé au profit également des administré.e.s auxquels il assure neutralité et égalité de traitement.

Le tout pour l'Entreprise, c'est fini !

L'entreprise n'est pas le cœur de nos sociétés. Le lien de subordination qui y existe entre salarié.e et employeur ne peut pas être au cœur de nos systèmes démocratiques. Tout ne peut pas et ne doit pas être autorisé à l'entreprise et l'activité économique doit être contrôlée.

Qui dit services publics dit moyens de garantir la sécurité alimentaire, environnementale et vis à vis des risques industriels ainsi que celle liée à la circulation des marchandises. Les alertes ont déjà été nombreuses où il nous a fallu rappeler les conséquences des politiques d'affaiblissement et de démantèlement des services publics des ministères économiques et financiers privés des moyens de leur action au service de toutes et tous. Cette fois le danger a pris une proportion que personne ne pourra prétendre ignorer ou oublier demain.

• Tout comme l'hôpital public devra être rétabli dans les exigences de son fonctionnement, les administrations de nos ministères qui contribuent à nous prémunir des périls d'une déréglementation qui ouvrent les portes de nos sociétés aux dangers alimentaires, industriels et liés aux menaces que l'activité humaine fait déjà subir à notre écosystème, devront en avoir tous les moyens nécessaires. Si nous pouvons craindre de cette activité que le COVID-19 soit le prélude à des risques encore plus graves pour notre humanité, il nous faut être armés d'outils qui font consensus dans la population. C'est également le sens et l'objet de services publics dont les moyens sont garantis pour garantir le bien-être de toute et tous.

Pas de droit à l'erreur !

C'est effectivement à une rupture avec des décennies de prises de risques inutiles au nom du marché et d'une économie virtuelle et financière qu'il faut procéder. Cette rupture doit prendre effet dès maintenant avec des mesures qui rompent avec la logique du tout pour l'entreprise qui prévalait jusque là. Face au COVID-19, la population n'acceptera pas de droit à l'erreur de celles et ceux occupant une position d'autorité qui auront pris des risques inutiles pour la santé de toutes et tous.

Il n'y a pas d'impératif économique qui tienne face à la santé de celles et ceux qui font tourner les entreprises et les services. Toutes les activités et les tâches qui ne sont pas utiles à la lutte contre l'épidémie doivent être interrompues. La règle doit être pour toutes et tous de rester chez soi, l'exception de se déplacer. Et les activités et tâches qui sont maintenues doivent se faire dans les conditions requises de sécurité sanitaire. La responsabilité des autorités est là également engagée.

Le temps est suspendu jusqu'à la fin de l'épidémie et nous avons toutes et tous intérêt et envie que ce temps ne perdure pas.

Nous ne supporterions pas qu'il s'allonge des conséquences de dispositions qui ne seraient pas prises dans les temps.

Les mesures financières de tolérance énoncées pour les entreprises doivent être la règle pour tout.e un.e chacun.e.

Pas de deux poids deux mesures entre êtres de chair et de sang et entreprises.

Nous serons tous comptables le jour d'après !

